PHI2027 Philosophie et questions autochtones
Automne 2018
Jeudis 9h30-12h30
Local DS-3375

Professeure Dominique Leydet
leydet.dominique@uqam.ca
W5495
Disponibilité : prendre rendez-vous par courriel

PLAN DE COURS

1. Description selon l'annuaire

Étude des questions autochtones à travers le prisme de la philosophie morale, politique et sociale. On s'intéressera, d'une part, au statut et à la perception des peuples et des terres autochtones ainsi que du colonialisme dans l'histoire de la philosophie moderne, à travers l'étude d'auteurs tels que Vitoria, Pufendorf, Grotius, Vattel, Locke, Kant, et Mill. On s'intéressera, d'autre part, aux enjeux philosophiques actuels soulevés par la situation et les revendications autochtones, notamment à travers l'étude des thèmes suivants: les droits territoriaux, les droits des minorités, la négociation des traités, la reconnaissance sociale, la justice distributive, les réparations, les questions de genre et de race.

2. Description spécifique

Le cours propose, dans sa première partie, une réflexion critique sur la façon dont des auteurs centraux de la philosophie européenne ont tenté, d'une part, de rendre compte de la réalité autochtone à partir de certains présupposés théoriques et voulu justifier, d'autre part, l'appropriation des terres du « Nouveau Monde » par les monarchies européennes. Nous aurons à réfléchir sur la permanence ou les effets continus de certains de ces présupposés dans le monde contemporain. Dans la seconde partie du cours, nous nous intéresserons aux tentatives de penseurs autochtones de penser une décolonisation des rapports entre les premières nations et l'État canadien.

(N.B. Une bibliographie sommaire sera déposée sur Moodle au début du trimestre.)

3. Plan détaillé

(*N.B. Ce plan est donné à titre indicatif ; le programme est susceptible d'être modifié.)*

Semaine 1 (06.09.18)
Introduction et présentation du cours ; entente d'évaluation.

(A) La philosophie européenne et le nouveau monde (semaines 2 à 7)

Semaine 2 (13.09.18)
Qu'est-ce qu'un Indien ? De l'esclave naturel à l'enfant
Lecture :
Francisco de Vitoria, *Leçons sur les Indiens*, Genève, Droz, 1966 (extraits).

Semaine 3 (20.09.18)
Bartolomé de Las Casas et la controverse de Vallalodid

Lecture :
Bartolomé de Las Casas, *La controverse entre Las Casas et Sepulveda*, introd., trad. par N. Capdevila, Paris, Vrin, 2007 (extraits : p. 236-242 et p. 258-287).

Semaine 4 (27.09.18)
L'impérialisme des Modernes (1)
Lectures :
John Locke, *Le second traité du gouvernement*, trad. J.-F. Spitz, Pars, Presses Universitaires de France, 1994, chap. 2, 5 et 8.
Emer de Vattel, *Le droit des gens*, Genève, Slatkine Reprints, 1982, Livre I, chap. 1-3, chap. 7 et chap. 18.

Semaine 5 (04.10.18)
L'impérialisme des Modernes (2)
Lecture :
Emmanuel Kant, « Idée d'une histoire universelle d'un point de vue cosmopolitique », *Opuscules sur l'histoire*, Paris, Flammarion, 2014 (p. 69-89).
Emmanuel Kant, « Essai sur la paix perpétuelle » (p. 342-362), in *Œuvres philosophiques*, vol. 3 *Les derniers écrits*, Paris, Gallimard (La Pléiade), 1986.

Semaine 6 (11.10.18)
Critique du constitutionnalisme moderne comme « empire de l'uniformité »
Lecture :
James Tully, *Une étrange multiplicité. Le constitutionnalisme à une époque de diversité*, trad. J. Des Chênes, Québec, Presses de l'Université Laval, 1999, chapitre 3. La formation du constitutionnalisme moderne : L'empire de l'uniformité (p. 57-95).

B. La pensée autochtone à l'épreuve du colonialisme

Semaine 7 (18.10.18)
Les relations historiques du Canada avec les peuples autochtones
Lectures :
(a) *Documents* : Proclamation royale de 1763 ; Loi sur les Indiens ; Livre blanc de 1969 ; Loi constitutionnelle de 1982 et l'article 35 ; Commission royale d'enquête sur les peuples autochtones ; Déclaration des droits des peuples autochtones de l'ONU (Sauf exception, ces documents seront versés sur le page moodle du cours).
(b) Harold Cardinal, *La tragédie des Indiens du Canada*, Montréal, Les Éditions du Jour, 1970, chapé 1 (p. 9-28) et chap. 13 (p. 167-181).

Semaine 8 (25.10.18)
- Semaine de lecture -

Semaine 9 (1.11.18)
Régulation coloniale de l'identité autochtone et la question du genre
Lecture :
Bonita Lawrence, « Gender, Race and the Regulation of Native Identity in Canada and the United States : An Overview », Hypatia, 18(2) 2003, p. 3-31.

Semaine 10 (08.11.18)
Autohistoire et valeurs autochtones
Lectures :

Georges E. Sioui, *Pour une autohistoire autochtone. Essai sur les fondements d'une morale sociale*, Québec : PUL, 1989 (introduction p. 1-6 et chap. 5 p. 83-108)
Georges E. P. Sioui, *Histoires de Kanatha. Essais et discours 1991-2008*, Ottawa, Presses de l'Université d'Ottawa 2008 (« L'Amérindien philosophe » (entretien avec F. Dupuis-Déri) p. 177-192 et « L'autohistoire amérindienne : L'histoire mise en présence de la nature » p. 228-240).

Semaine 11 (15.11.18)
Le paradigme de la reconnaissance et sa critique
Lectures :
Glen S. Coulthard, *Peau rouge, masques blancs. Contre la politique coloniale de la reconnaissance*, trad. A. des Rochers et A. Gauthier, Montréal, Lux Éditeur, 2018.
(Extraits : Introduction p. 13-23 et 37-39 et chapitre 1. la politique de la reconnaissance en contexte colonial p. 53-93).
Frantz Fanon, *Peau noire, Masques blancs*, Paris, Seuil, 1952 (170-180).

Semaine 12 (22.11.18)
La réconciliation : chronique d'un échec annoncé ?
Lecture:
Glen S. Coulthard, *Peau rouge, masques blancs*, chapitre 4. Voir rouge : réconciliation et ressentiment, p. 181-221.*

Semaines 13 et 14 (29.11. et 06.12.18)
Taiaiake Alfred : « traditionalisme conscient » et résurgence.
Lecture :
T. Alfred, *Paix, pouvoir et droiture. Un manifeste autochtone*, 2e édition (trad. C. Pageau), Wendake, Les éditions Hannenorak (extraits : p. 113-143 et p. 149-178), 2014.
Lecture recommandée :
T. Alfred, *Wasase. Indigenous Pathways of Action and Freedom*, Toronto, University of Toronto Press, 2009 (extraits : « Indigenous Resurgence », p. 204-236 et 244-256).

Semaine 15 (13.12.18)
Leanne Betasamosake Simpson : « théoriser la résurgence depuis l'intérieur de la pensée Nishnaabe »
Lecture :
L. B. Simpson, *Danser sur le dos de notre tortue. La nouvelle émergence des Nishnaabeg*, trad. A.-M. Regimbald, Montréal : Varia, 2018
(Extraits : chap. 1. Une résurgence Nishnaabe, histoires venues de l'intérieur, p. 20-35 et chap. 2 Théoriser la résurgence depuis l'intérieur de la pensée Nishnaabe, p. 37-56).

4. Textes

La lecture des textes apparaissant dans le plan détaillé est obligatoire (sauf lorsqu'expressément signalé). Sauf exceptions (signalées dans le plan détaillé par un astérisque), les textes à lire sont rassemblés dans un recueil de textes disponible à la COOP – UQÀM sous le sigle du cours.

5. Entente d'évaluation (Proposition)

- Analyse d'argument (15% de la note finale)
  Dans un texte de 1 ½ p - 2 pages max. (interligne 1 ½), identifier et exposer un argument tiré du texte principal à lire pour la semaine. Vous devez identifier clairement le texte et la section du texte d'où l'argument est tiré ; l'énoncer brièvement et ensuite reconstruire l'argument de l'auteur. Ne faire aucune citation du texte, mais indiquer les références pertinentes entre parenthèses. L'analyse doit être envoyée par courriel **la veille** du cours où le texte en question sera discuté.

(Aucune analyse envoyée après minuit la veille du cours pertinent ne sera acceptée). La dernière séance pour laquelle une analyse sera acceptée est celle du **22 novembre** (Coulthard 2).

- Examen à domicile (35 % de la note finale)
  Date limite de remise : **25 octobre** (via Moodle) Tout retard non motivé sera sanctionné (2 % par jour de retard y inclus fin de semaine). Les questions seront transmises aux étudiant.es le 11 octobre.
- Projet de travail de session (10% de la note finale) : Texte d'une page à 2 pages max. (interligne 1 ½) dans lequel on énonce le sujet du travail, le problème qui est posé à propos de ce sujet et la thèse que l'on entend soutenir. Ce texte est suivi d'un plan schématique et d'une bibliographie (environ 5). Il faut choisir dans cette bibliographie 3 titres particulièrement importants pour le travail et justifier brièvement ce choix (s'il s'agit de livres, il faut identifier les chapitres utilisés pour le travail). Date limite : **22 novembre** (À remettre via Moodle ; 2% de pénalité pour chaque jour de retard).
- Travail de session (40% de la note finale) : Dans un texte d'environ 5000 mots (+/- 10%), vous devez a) présenter clairement le sujet abordé, la problématique, le but poursuivi ; mener à bien le programme annoncé (ce qui inclut une réflexion critique sur le thème ou le problème traité). b) Ce travail doit comporter une bibliographie pertinente (constituée d'un minimum de 5 articles (ou de livres) dont certains ne sont pas des lectures obligatoires du cours). Ce travail est à remettre au plus tard le **lundi 17 décembre** sous format électronique (Moodle). Tout retard non motivé sera sanctionné (2 % par jour de retard). *Critères d'évaluation* **:** Compréhension des textes, des problèmes, des concepts discutés ; clarté et rigueur de l'organisation générale de la réflexion et de l'argumentation ; qualité de la langue (orthographe et syntaxe) ; utilisation judicieuse de la littérature secondaire. ** Vous avez le choix soit de développer vous-même votre propre sujet de travail de session, soit d'en choisir un parmi ceux que je vous proposerai dans une liste qui vous sera transmise le 1er novembre.

N.B.
- Tous les travaux sont des prestations **individuelles**.
- Les travaux doivent être rédigés à simple interligne et demi (1 ½); la police de caractères utilisée pour le texte doit être de 12 points (max); les marges (latérales, supérieure et inférieure) doivent être établies à au moins 3/4 po (1,87 cm) (max : 2.5 cm).

6. Barème

Au moment de compiler la note finale, les notes seront pondérées et transformées en note littérale selon l'échelle suivante :

A+	4.3	90-100
A	4.0	85-89
A-	3.7	80-84
B+	3.3	77-79
B	3.0	73-76
B-	2.7	70-72
C+	2.3	65-69
C	2.0	60-64
C-	1.7	57-59
D+	1.3	54-56
D	1.0	50-53
E	0.0	moins de 50

Politique 16 sur le harcèlement sexuel

Le harcèlement sexuel se définit comme étant un comportement à connotation sexuelle unilatéral et non désiré ayant pour effet de compromettre le droit à des conditions de travail et d'études justes et raisonnables ou le droit à la dignité.

La Politique n° 16 identifie les comportements suivants comme du harcèlement sexuel :

1. Manifestations persistantes ou abusives d'un intérêt sexuel non désirées.
2. Remarques, commentaires, allusions, plaisanteries ou insultes persistants à caractère sexuel portant atteinte à un environnement propice au travail ou à l'étude.
3. Avances verbales ou propositions insistantes à caractère sexuel non désirées.
4. Avances physiques, attouchements, frôlements, pincements, baisers non désirés.
5. Promesses de récompense ou menaces de représailles, implicites ou explicites, représailles liées à l'acceptation ou au refus d'une demande d'ordre sexuel.
6. Actes de voyeurisme ou d'exhibitionnisme.
7. Manifestations de violence physique à caractère sexuel ou imposition d'une intimité sexuelle non voulue.
8. Toute autre manifestation à caractère sexuel offensante ou non désirée.

Pour plus d'information
https://instances.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/47/2018/05/Politique_no_16.pdf

Pour obtenir du soutien :

Pour rencontrer une personne ou faire un signalement :
Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement
514 987-3000, poste 0886
Pour la liste des services offerts en matière de violence sexuelle à l'UQAM et à l'extérieur de l'UQAM :
harcelement.uqam.ca

CALACS Trêve pour Elles – point de services UQAM :
514 987-0348
calacs@uqam.ca
trevepourelles.org

Service de soutien psychologique (Services à la vie étudiante) :
514 987-3185
Local DS-2110

Service de la prévention et de la sécurité :
514 987-3131

RÈGLEMENT 18

SUR LES INFRACTIONS DE NATURE ACADÉMIQUE

Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document com une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement.

La liste non limitative des infractions est définie comme suit :

- la substitution de personnes ;
- l'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence ;
- la transmission d'un travail aux fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis aux fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignante, l'enseignant ;
- l'obtention par vol, manœuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée ;
- la possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé ;
- l'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne ;
- l'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle ;
- la falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances ;
- la falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-création, un rapport de stage ou un rapport de recherche.

Les sanctions reliées à ces infractions sont précisées à l'article 3 du Règlement no 18 sur les infractions de nature académique.

Vous pouvez consulter sur le site r18.uqam.ca des capsules vidéos qui vous en apprendront davantage sur l'intégrité académique et le R18, tout en vous orientant vers les ressources mises à votre disposition par l'UQAM pour vous aider à éliminer le plagiat de vos travaux.

Infosphère est l'un de ces outils indispensables : un guide méthodologique visant à promouvoir les bonnes pratiques en matière de recherche documentaire et de rédaction de travaux. Cet outil vous accompagnera tout au long de vos études et vous permettra d'éviter les pièges du plagiat. Cliquez sur le logo à gauche pour être redirigé vers le site.

Politique n°44 sur l'accueil et le soutien des étudiant.e.s en situation de handicap
Par sa politique, l'Université reconnait, en toute égalité des chances, sans discrimination ni privilège, aux étudiantes, aux étudiants en situation de handicap, le droit de bénéficier de l'ensemble des ressources du campus afin d'assurer la réussite de leurs projets d'études. Le Service d'accueil et de soutien aux étudiantes, aux étudiants en situation de handicap (SASESH) offre des mesures d'aménagement dont peuvent bénéficier certains étudiants. Nous vous recommandons fortement de vous prévaloir des services auxquels vous pourriez avoir droit afin de réussir vos études, sans discrimination. Pour plus d'information, visitez le site de ce service à l'adresse suivante : http://vie-etudiante.uqam.ca/etudiant-situation-handicap/nouvelles-ressources.html et celui de la politique institutionnelle d'accueil et de soutien aux étudiantes, étudiants en situation de handicap : *http://www.instances.uqam.ca/reglementspolitiquesdocuments/pages/politiqueno44.aspx* Vous devez faire connaitre votre situation au SASESH le plus tôt possible : En personne : Pavillon Judith-Jasmin, J-M870 Par téléphone : 514 987-3000, poste 3148 En ligne : **http://vie-etudiante.uqam.ca/**